

miné d'habitants, que ce collège fût dans le Haut-Canada ou dans l'autre partie de la Province. Dans tous les cas, il n'y a nulle urgence à pousser cette réforme.

M. John Cameron—répète que c'est le cri poussé par les fanatiques contre le catholicisme qui a assuré dans le Haut-Canada le triomphe de quelques politiques, bien plus encore que les professions de foi relatives à la réforme électorale. C'est pourquoi, il votera en toute sécurité contre l'amendement.

Les trois premiers paragraphes de l'adresse sont mis aux voix et adoptés. Après quoi la Chambre s'ajourne.

{ 5e Séance, mercredi,
3 Mars, 1848.

CONSEIL LEGISLATIF.

L'Hon. M. Morrin—présente un bill pour assurer aux femmes mariées certains droits de propriété. La seconde lecture de ce bill est renvoyée au 1er avril.

Le Conseil se rend ensuite à l'hôtel du gouvernement pour présenter à Son Excellence la réponse à son discours. Son Excellence répond à l'adresse du Conseil dans les termes suivants :

“Honorables Messieurs du Conseil Législatif, je reçois avec bien du plaisir votre loyale adresse et je vous remercie de l'assurance qui m'y est donnée que vous ferez tout en votre pouvoir pour protéger les intérêts du Canada.”

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Parmi les pétitions présentées, s'en trouve une de M. John Abbott et d'autres personnes, contestant la validité de l'élection de M. Sydney Bellingham, d'Argenteuil. Le président demande à la Chambre s'il doit recevoir cette pétition, bien qu'il n'ait pas pu y attacher son certificat relatif à la caution exigée par la loi, cette caution n'ayant été envoyée qu'au greffier seulement. Après quelques explications, il est décidé que cette question sera renvoyée à demain.

Le greffier en chancellerie se présente ensuite avec les livres des polls des dernières élections de Québec, conformément à la demande de la Chambre, et dépose ces livres sur la table.

M. Patrick—reprend la discussion sur l'adresse. Il reproche à M. Malcolm Cameron d'avoir changé ses principes politiques qui l'avaient rendu si populaire dans le Haut-Canada. Il reproche aussi au député de Brome d'accuser l'Opposition de fanatisme, tandis que c'est le parti ministériel qui a mis en branle la question religieuse. N'est-ce pas le procureur-général actuel qui, en 1864, se fit le protecteur d'un bill en vertu duquel il aurait suffi de la demande de trois pères de famille, au lieu de douze, pour établir une école séparée aux frais du gouvernement ? Dans le Bas-Canada, cette faveur n'était accordée qu'à la demande de 20 pères de famille. Ce bill était présenté au nom des évêques catholiques de Toronto, de Kingston et de Bytown ; et il y était dit que la subvention serait proportionnée au nombre des habitants catholiques de la localité et non au chiffre collectif de leurs impôts, de sorte que les protestants riches auraient payé les dépenses d'école des catholiques pauvres. Et puis, les catholiques demandent encore un surintendant de l'instruction, catholique, dans le Haut-Canada ; tandis que les protestants du Bas-Canada ne se sont jamais montrés si exigeants. Si le Haut-Canada refuse ces concessions, ce n'est pas parce qu'elles sont demandées par des catholiques, mais parce qu'elles ruinerait le système actuel de l'enseignement.

Quant au discours du trône, s'il est d'une si grande maigreur, c'est que les ministres, ayant fort à faire pour réparer leurs pertes électorales, n'avaient pas le temps de soigner la rédaction de ce document. Il a fallu d'abord remplacer le grand homme d'Etat, le ministre des postes, et pour cela on a choisi un homme qui venait d'être élu comme membre de l'Opposition et qui, pour se faire réélire, après son arrivée au ministère, a été obligé de faire un vilain marché pécuniaire avec ses commettants et d'avoir recours, lui aussi au anticatholique. Ensuite il a fallu avoir recours à un Conseiller Législatif pour donner un remplaçant à ce pauvre Receveur-Général à qui la protection ministérielle n'a pas valu grand'chose. Enfin le génie financier de la bande, l'Inspecteur-

Général, rejeté par de sages commettants, s'en est allé à l'autre extrémité de la Province, se faire élire par un collège qui n'a fait preuve ni de beaucoup de fierté, ni d'une bien grande prudence en acceptant à la dernière heure un représentant dont ne voulaient plus les électeurs éclairés qui en avaient fait l'essai. La situation est excessivement tendue ; le ministre intrigue pour conserver ses portefeuilles ; mais il ne travaille pas réellement au bien du public et voilà pourquoi M. Patrick votera en faveur de l'amendement.

M. Dorton—J'ai remarqué, M. le Président, que dans l'un des premiers paragraphes de l'adresse en réponse au discours du trône, il était fait mention de l'assimilation projetée des lois commerciales du Haut-Canada et du Bas-Canada ; mais on n'indique pas la nature de cette réforme et l'on n'y dit pas, par exemple, si les lois du Haut-Canada seront mises en vigueur dans l'autre partie de la Province, ou bien si les lois de cette dernière seront appliquées au Haut-Canada. Pourtant, il me semble, après mûre considération, que c'est le Bas-Canada qui, en cette circonstance, est laissé de côté et qu'on ne s'occupe que de réformes concernant le Haut-Canada.

En effet, les amendements apportés aux lois sur l'emprisonnement pour dettes et sur l'insolvabilité ne concernent que le Haut-Canada ; et il en est de même de l'abolition de la loi contre les transports de faveur ; car les transports de ce genre sont impossibles dans le Bas-Canada où, lorsqu'il s'en fait, ce ne peut être qu'au profit de tous les créanciers. Quant aux lois sur l'usure, je ne crois pas que la majorité du Bas-Canada en voie le rappel avec faveur ; aussi ai-je le droit de penser que toute modification qu'on fera subir à ces lois n'aura d'autre but que celui de plaire à la partie occidentale de la Province.

Tandis que toute cette législation semble n'être faite que pour le Haut-Canada, les demandes du Bas-Canada paraissent avoir été entièrement négligées ; et cependant j'ai tout lieu de croire que ces demandes tendaient bien plus que tous les projets de loi indiqués dans l'adresse, à contribuer à la prospérité générale.

L'opinion en faveur d'un changement est même si puissante dans notre partie de la province, que le député de Terrebonne lui-même ne peut pas manquer d'en savoir quelque chose. Il ne peut pas, entr'autres, ignorer complètement le jugement porté par les négociants bas-canadiens sur le système financier de l'inspecteur-général. En vérité, on ne peut pas raisonnablement s'attendre à satisfaire à tous ces besoins en faisant passer un bill contre l'emprisonnement pour dettes, bien que certaines personnes aient classé parmi les projets de loi concernant le commerce, ce bill qui, après tout, est d'un caractère uniquement judiciaire.

Et cependant, si j'avais besoin de donner des preuves à l'appui de ce que j'ai dit touchant les demandes impérieuses d'une réforme faites par les négociants, je n'aurais qu'à en chercher dans les adresses envoyées par l'Hon. procureur-général de l'Ouest, par le solliciteur-général et par l'Hon. député de Chateauguay à leurs commettants respectifs. Aussi, en voyant ces messieurs admettre eux-mêmes la nécessité d'une réforme, n'ai-je pu que déplorer davantage le silence gardé sur ce sujet par les auteurs du discours du trône.

M. Cartier—Je demanderai au député de Montréal si les trois membres qu'il vient de nommer se sont déclarés favorables au système des droits *ad valorem* ?

M. Dorton—Tous les trois, ils se sont prononcés en faveur d'un remaniement du tarif.

M. Rose—Ah ! c'est bien différent !

M. Dorton—C'est ce que nous verrons bientôt.

M. Rose—Voulez-vous lire ces adresses ?

M. Dorton—Certainement, je le veux bien. L'Hon. député qui vient de m'interrompre le dernier, s'est déclaré lui-même en faveur d'une modification du tarif, afin que les droits “soient plus proportionnés à la valeur des marchandises qu'ils ne le sont à présent.” Ces paroles font allusion au système *ad valorem*, à moins qu'elles ne signifient rien du tout. Mais ces trois messieurs se sont enrôlés tous les trois sous la même bannière, et ont tous les trois obtenu le concours du gouvernement.

Une voix—Et du Grand-Tronc.

M. Dorton—Et du grand-Tronc, cela va sans dire. Eh ! bien